

## Communiqué de presse

# **Conférence bretonne de la transition énergétique (CBTE)** La Bretagne, 2<sup>e</sup> région la plus mobilisée dans le déploiement des zones d'accélération des énergies renouvelables

Rennes, le 2 mai 2025

Alors que le réchauffement climatique se poursuit en Bretagne, l'accélération de la transition énergétique doit mobiliser tous les acteurs du territoire. C'est dans ce but que les acteurs locaux de l'énergie étaient rassemblés le mercredi 30 avril 2025 à l'invitation du préfet de la région Bretagne, Amaury de Saint-Quentin, et du président du Conseil régional de Bretagne, Loïg Chesnais-Girard, pour un point d'étape sur l'engagement de la transition énergétique en Bretagne. La forte mobilisation des élus bretons dans la définition des zones d'accélération des énergies renouvelables a été mise en évidence à cette occasion.

Le préfet de la région Bretagne et le président du Conseil régional ont introduit cette **première conférence bretonne de la transition énergétique de l'année 2025** en mettant en avant l'importance de planifier la transition énergétique et la décarbonation du territoire, pour donner un cap et une visibilité à l'ensemble de ses acteurs. Réunissant l'ensemble des acteurs locaux de l'énergie (services de l'État, collectivités, entreprises, associations et société civile), cette nouvelle édition a permis de partager des constats et perspectives sur la base de chiffres clés de l'Observatoire de l'Environnement en Bretagne (OEB), afin de valoriser l'avancement de la transition énergétique en Bretagne et de poursuivre la construction des stratégies régionales énergie-climat en lien avec le SRADDET<sup>1</sup>.

### **Chiffres clés de l'évolution du climat en Bretagne : +1,4°C en moins de 30 ans**

**Ronan Lucas**, directeur de l'OEB, est intervenu pour présenter les premiers « Chiffres clés de l'évolution du climat en Bretagne ». Cet ouvrage fait le point et synthétise les connaissances scientifiques les plus récentes sur l'évolution du climat passé et futur en Bretagne. Ces données mettent en avant que **le climat breton s'est déjà réchauffé de +1,4°C depuis la période 1961-1990** et que cette hausse s'accélère. Le **niveau de la mer à Brest** a également déjà augmenté de **+35cm en 300 ans**. Cet ouvrage s'appuie sur la trajectoire de référence pour l'adaptation au changement climatique (TRACC) qui a été récemment définie par l'État afin de planifier les actions d'adaptation des territoires. Dans une France à +4°C en 2100, elle identifie notamment **une intensification des pluies intenses et des étés plus secs**. Ces résultats rappellent l'enjeu à poursuivre les engagements pour l'adaptation au changement climatique. Il est important d'anticiper ces évolutions pour réduire les dégâts causés par la survenue d'aléas climatiques, qui génèrent des coûts pour la société, mais également de poursuivre les efforts d'atténuation, notamment à travers la réduction des consommations d'énergie et la décarbonation de nos activités.

<sup>1</sup> Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires : document de planification à l'échelle régionale qui précise la stratégie, les objectifs et les règles fixées par la Région dans plusieurs domaines de l'aménagement du territoire.

## Accélération des énergies renouvelables : 150 000 zones de production identifiées par les communes

**Yves Salaün**, directeur adjoint de la DREAL Bretagne, a ensuite présenté le bilan du déploiement des zones d'accélération des énergies renouvelables (ZAER) dans les communes bretonnes, dispositif de planification territoriale introduit par la loi de 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables. La forte mobilisation des territoires est à souligner avec, aujourd'hui, **63 % des communes qui ont adopté leurs ZAER** : l'objectif de 50 % est ainsi dépassé. En termes de nombre de zones définies, la Bretagne se situe donc **au second rang, juste après la Nouvelle Aquitaine**, avec **150 000 zones identifiées**. 97% des communes ont notamment défini des zones de la filière solaire photovoltaïque, représentant un potentiel estimé qui dépasse l'objectif régional. Une poursuite de ces travaux par les communes est à prévoir dès lors que la programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE) sera régionalisée.

En effet, mis en consultation du public entre le 7 mars et le 5 avril, le **projet de 3<sup>e</sup> édition de la PPE** a été présentée par **Sophie Murlon**, directrice générale de l'énergie et du climat (DGEC). La prochaine étape visera à **territorialiser à l'échelle régionale ces objectifs nationaux** et à les intégrer dans les documents de planification, comme le SRADDET, qui a fait l'objet des présentations et échanges de l'après-midi. **André Crocq**, conseiller régional délégué à l'énergie, est ainsi intervenu pour présenter les **travaux de modification du volet énergie-climat du SRADDET** qui seront présentés aux élus régionaux en session fin 2025.

## Décliner les objectifs de la PPE 3 dans les territoires et faire évoluer le SRADDET

Sur la base de **3 scénarios partagés**, des ateliers ont été animés par la Région Bretagne et les services de l'État en vue d'alimenter les travaux du SRADDET et la territorialisation de la PPE 3. Ils ont permis de collecter les contributions des participants autour des **sujets de la biomasse, du mix énergétique, de la sobriété énergétique et de l'adaptation au changement climatique**.

Les interventions et travaux de cette journée ont confirmé une nouvelle fois la mobilisation de l'ensemble des acteurs bretons autour des enjeux de transition énergétique et permis de consolider la méthode de travail pour finaliser les objectifs communs en matière de développement d'une production d'énergie locale et décarbonée. Les prochaines étapes consisteront à **territorialiser les objectifs de la PPE 3 et finaliser la modification du SRADDET**, toujours dans un cadre partenarial.

---

### Contacts presse :

**Préfecture de la région Bretagne** – Pôle communication interministérielle  
02 99 02 11 80  
[pref-communication35@ille-et-vilaine.gouv.fr](mailto:pref-communication35@ille-et-vilaine.gouv.fr)

**Région Bretagne** – Service presse  
02 99 27 13 54  
[presse@bretagne.bzh](mailto:presse@bretagne.bzh)